

# RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE

2016

Région Guyane

Programme  
de  
Coopération  
Interreg  
Amazonie

## Table des matières

---

- 1- Identification
- 2- Vue d'ensemble de la réalisation
- 3- Réalisation de l'axe prioritaire
- 4- Synthèse des évaluations
- 5- Problèmes entravant la réalisation du Programme et mesures prises
- 6- Résumé à l'intention des citoyens
- 7- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers
- 8- Grands projets / plans d'action communs
- 9- Evaluation de la réalisation du PO
- 10- Informations et évaluations obligatoires
- 11- Informations complémentaires
- 12- Absence de cette partie sous SFC
- 13- Croissance intelligente, durable et inclusive
- 14- Problèmes entravant la réalisation du Programme et mesures prises- cadre de performance

## I- Identification du rapport annuel de mise en œuvre

---

Programme opérationnel Interreg Amazonie	Objectif « COOPERATION »
	Région GUYANE
	Période 2014 – 2020
	N° de décision : C(2014)10192 N° de code CCI : 2014FR16M20P011
Rapport Annuel de Mise en œuvre 2016	Version : 1
	Date d'approbation du rapport par le comité de suivi : <b>XXXX</b>

## II- Vue d'ensemble de la réalisation du programme opérationnel

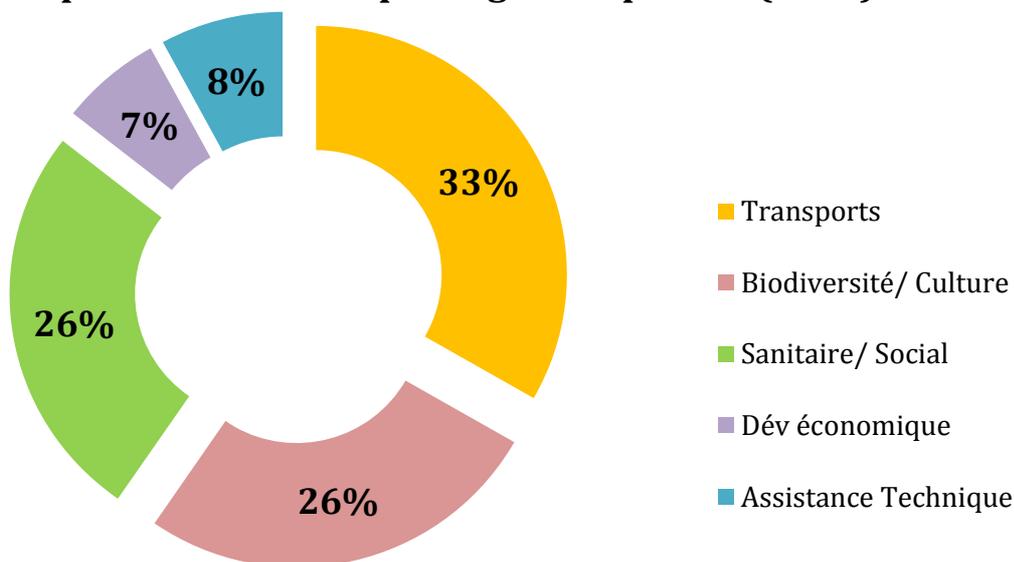
### 2.1 Les données financières

La maquette du Programme de Coopération Interreg Amazonie s'élève à 18,89M€.

Au 31 décembre 2016, la programmation a démarré timidement. En effet, le Comité de suivi et de sélection, qui se sont tenus en octobre 2016, ont permis d'instruire et de valider 2 projets représentant 765 860€ en coût total dont 555 860€ de FEDER-CTE, soit 3% de programmation en CT mais également en UE.

Un projet supplémentaire a été ajourné, « 2-GIDE » porté par la société Energreen, sous réserve de l'avis de la Cellule Biomasse et du taux d'aide publique requis. Sa programmation a donc été repoussée au premier semestre 2017. Il n'est donc pas pris en compte dans ce RAMO. Les deux comités ont été également l'occasion de présenter deux autres projets pour information, qui n'ont néanmoins pas aboutis à une programmation en 2016.

Répartition de la maquette globale par axe (en %)



De plus, on constate en cette fin d'année que les outils nécessaires à l'instruction ne sont toujours pas opérationnels, notamment Synergie-CTE et l'Agrégateur. En effet la priorité a été donnée à d'autres chantiers (Astre, DSGC PCIA). L'application a été mise en production avant la validation définitive du PCIA (début 2015). Néanmoins, au 31 décembre 2016, la mise en service n'était malheureusement pas effective, au niveau national. Dès juin 2016, les maquettes financières, les indicateurs ainsi que d'autres informations spécifiques au Programme ont été stabilisés. Un instructeur a été également formé en priorité pour l'instruction spécifique du PCIA- toutefois l'ensemble du Service Instruction FEDER reste mobilisé en cas de besoin- afin que les projets soient saisis et instruits, notamment pour le comité de sélection d'octobre 2016. Synergie CTE dispose d'un portail d'échange avec les porteurs de projets différent de celui de Synergie FEDER-FSE. Les formulaires standards de demande, de rapport d'instruction, de conventions etc, sont eux aussi différents des trames communes du CGET. Un travail d'adaptation est donc à prévoir, d'où le prolongement du paramétrage jusqu'au premier semestre 2017.

Malgré le retard et les aléas relatifs à la mise en place d'outils de suivi et d'instruction opérationnels, on constate que depuis le lancement officiel de la programmation du PCIA, les porteurs se sont présentés au fil de l'eau, au Pôle affaires européennes, afin de déposer un dossier ou recueillir des informations complémentaires leur permettant de mieux structurer leurs projets ou d'être redirigés vers un autre fonds.

Depuis la validation du PCIA fin novembre 2015, le descriptif de gestion et de contrôle ainsi que les différents documents de mise en œuvre (dossier de demande de subvention, rapports d'instruction, conventions, etc.) ont été finalisés et sont effectifs pour les comités de sélection et de suivi. Les fiches descriptives par axes prioritaires ainsi que les critères de sélection des projets ont été validées en Comité de Pilotage, auprès des partenaires locaux du Programme (CNES, CTG et Etat). Leur traduction a été faite et transmise aux partenaires extracommunautaires et validés en comité de suivi.

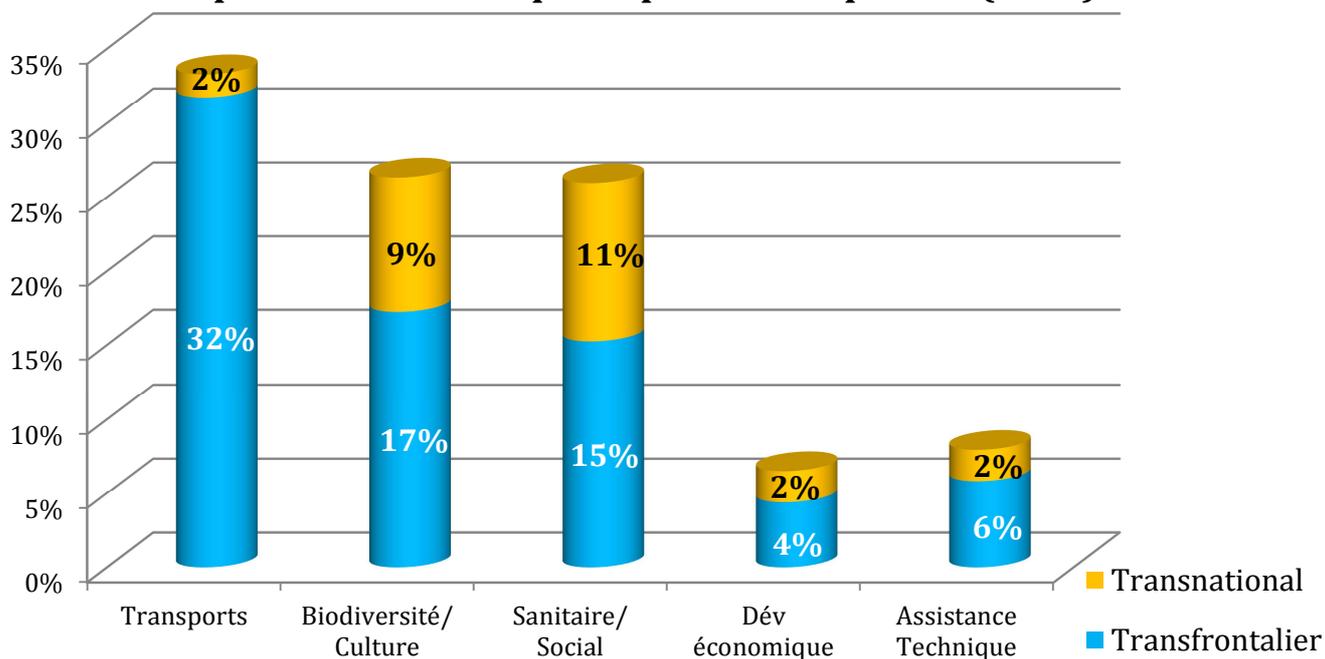
L'année 2016 a été, pour le PCIA, synonyme de consolidation du partenariat institutionnel local et extracommunautaire. Elle a abouti aux comités de lancement du programme, en octobre, et à la programmation de deux projets dans la foulée. En marge de ces comités, les partenaires institutionnels extracommunautaires ont pu rencontrer l'autorité de gestion. Plusieurs réunions techniques ont effectivement été organisées afin de concrétiser le partenariat aux yeux des pays tiers. Ainsi, un contact relativement régulier est entretenu avec les partenaires extracommunautaires, bien que toutes les personnes en charge du suivi du programme au sein de leurs services soient en cours désignation ou en mouvance.

Par ailleurs, plusieurs actions de communications sur le PCIA, et les autres fonds européens gérés par la CTG, ont été réalisées en 2016, notamment dans le cadre de la Commission Mixte Transfrontalière ou

encore de la Conférence pour la Coopération dans la zone Antilles-Guyane. Des dizaines de porteurs de projets potentiels ont été sensibilisés sur le fonctionnement du programme et plusieurs projets ont été déposés suite à cela. Des informations sur le programme et ses critères de sélection ont été diffusées durant le *Mois de l'Europe* notamment ; tandis que le secrétariat conjoint a participé et contribué à de nombreux rdv extracommunautaires :

- Mars 2016 : Conférence de Coopération régionale Antilles-Guyane (tenue de stand pour informer les entrepreneurs et présentation du PCIA)
- Juin 2016 : Conseil du Fleuve à Saint Georges (participation à la réunion préparatoire)
- Décembre 2016 : Comités de sélection Interreg Caraïbes à Sainte-Lucie (1er AMI)
- Décembre 2016 : Signature de la convention partenariale PCIA entre la CCOG et le MAE du Suriname à Paramaribo

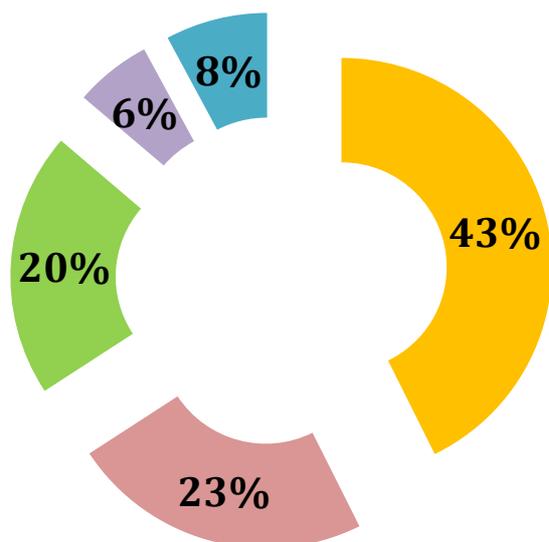
## Répartition de la maquette par volet et par axe (en %)



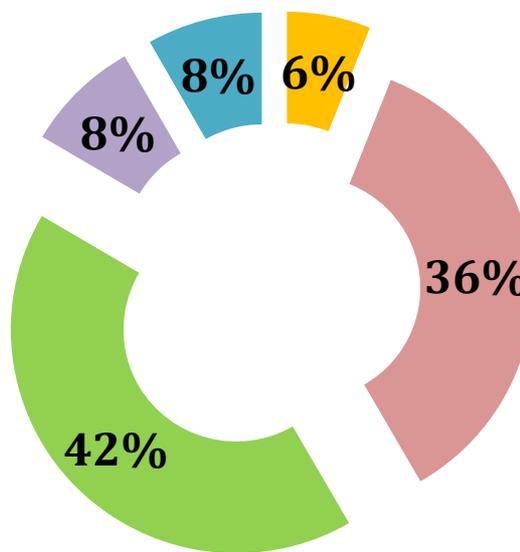
La maquette se décline sur 5 axes répartis sur 2 volets. Au total il y a donc 10 axes sur le PCIA. L'axe 1, relatif aux transports concentre l'essentiel des crédits avec une enveloppe de 6,3M€ dont l'essentiel (6M€) relève du volet transfrontalier. Elle renvoie notamment au projet de bac à grande capacité sur le Maroni, pour lequel une grande partie des crédits est a priori réservée. Ce projet étant lourd en termes budgétaires, il permettrait sans doute de consommer la majorité de la quote-part FEDER annuelle du PCIA.

Les axes 2 et 3, relevant respectivement de la biodiversité/culture et du sanitaire/ social, disposent d'enveloppes équivalentes (près de 5M€), réparties entre les deux volets TN et TF. Enfin, l'axe 4, orienté vers le développement économique, est lésé avec une enveloppe relativement faible (1,2M€), inférieure à celle de l'assistance technique du programme (1,5M€).

## Maquette du volet Transfrontalier



## Maquette du volet Transnational



- AXE1 Transports
- AXE 2 Biodiversité/ Culture
- AXE 3 Sanitaire/ Social
- AXE 4 Dév économique
- AXE 5 Assistance Technique

### 2.2 Les instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2016 sur le PCIA. Il n'est d'ailleurs pas prévu que des instruments financiers soient soutenus par ce fonds sur la période de programmation.

### 2.3 Les indicateurs

Deux axes étant programmés en 2016- axes 2 et 6- il n'y a donc que 3 indicateurs de réalisation qui ont pu être complétés, à partir des projets. A noter qu'aucune dépense n'a pu être certifiée à ce jour, les

indicateurs financiers restent par conséquent à « 0 » pour ce RAMO. Concernant les autres axes qui ne sont pas encore programmés, nous mettrons comme valeur « 0 », en précisant qu'il y a une absence de programmation. Aussi, quelques points bloquants relatifs au renseignement des indicateurs ont été relevés :

- ✓ Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment, impliquant un ajustement en fonction du paramétrage de Synergie CTE. C'est le cas pour la demande de subvention, le rapport d'instruction, et la Convention par exemple.
- ✓ Synergie- CTE n'est toujours pas accessible pour les chargés d'évaluation rendant impossible toute requête ou extraction au 31 décembre 2016. Le travail s'est donc établi de façon « manuelle » pour assurer le suivi, grâce aux volets complémentaires Evaluation.
- ✓ De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles.
- ✓ A contrario, d'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un « grand projet » phare, tel que le Bac du Maroni, qui induit des étapes clés de mise en œuvre.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (volet complémentaire en annexe des demandes de subvention, notamment), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation, entres autres. Ils sont en constante amélioration par rapport aux difficultés que peuvent rencontrer les porteurs de projet. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur, l'évaluateur et le pilote. Par ailleurs, ces derniers participent non seulement à la récupération des données réglementaires (principes horizontaux, indicateurs obligatoires), mais également des données complémentaires, valorisant ainsi les projets soutenus de manière qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux les réalisations.

Enfin, l'AG ne présage pas de risques importants quant à l'atteinte des indicateurs du cadre de performance en 2018 car des appels à projets seront lancés en 2017 afin de booster la programmation de façon ciblée.

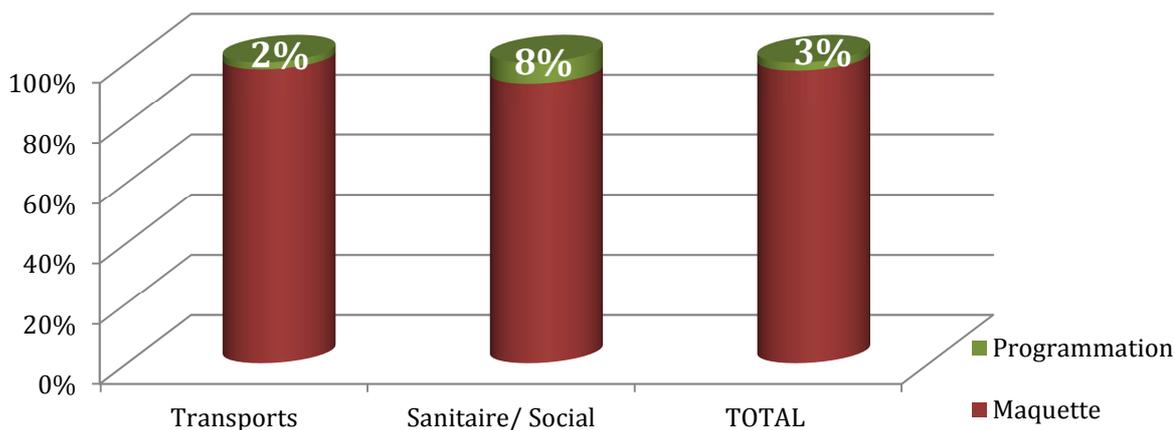
## III- Réalisation de l'axe prioritaire

Le Secrétariat Technique Conjoint du PCIA a été réparti au sein du Pôle Affaires Européennes (PAE) de la CTG. Les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) comprennent désormais des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du PCIA et des autres fonds européens gérés par la CTG : instruction et suivi financier, pilotage et suivi administratif, évaluation et contrôle.

### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Au 31 décembre 2016, la programmation s'élève à 765 860€ en coût total dont **555 860€ de FEDER-CTE**, soit respectivement 3% en CT mais aussi en UE par rapport à la maquette. Ce sont deux projets programmés, au titre de l'axe transport et sanitaire/social qui permettent ce début de programmation.

Avancement de la programmation par axe programmé (coût total)



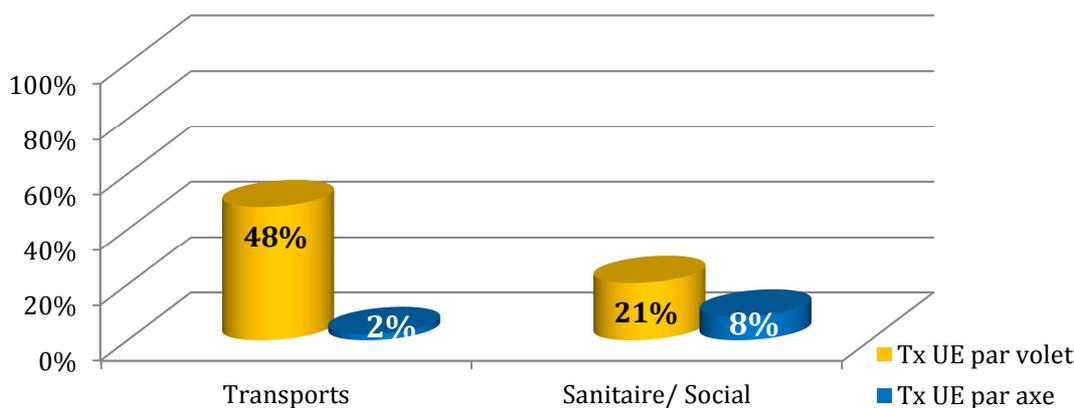
Tout d'abord, on constate que l'étude de cabotage, projet programmé dans le cadre de l'axe transports, permet d'atteindre les 2% de programmation de cet axe, alors qu'il s'agit de l'axe le plus doté de la maquette (33%, les volets TF et TN réunis). Ainsi, cette étude n'a pas un impact majeur sur la programmation de 2016 car elle n'absorbe que 140 000M€ de FEDER-CTE. Néanmoins, cela

représente 48% de la dotation du volet transnational de cet axe. Aussi, il est important de nuancer ces données car l'axe Transports est largement dédié au bac du Maroni. En somme, il sera rapidement consommé une fois cette opération effective.

D'autre part, le second projet programmé en 2016, repart « anti-vectoriel » représente 8% de programmation de l'axe Sanitaire/ social, mais 21% de son volet transnational. Ainsi, la programmation en 2016 débute petit à petit car le projet s'élève à 415 860€ en part FEDER.

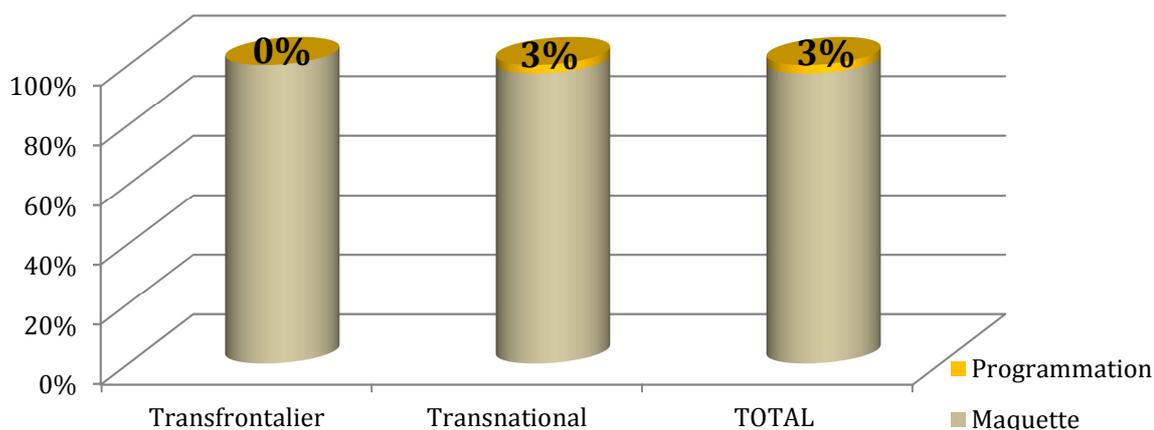
Par ailleurs, on constate que les deux projets programmés correspondent à deux axes mais ne concernent qu'un seul volet : le transnational.

## Taux de programmation par volet et par axe (coût UE)

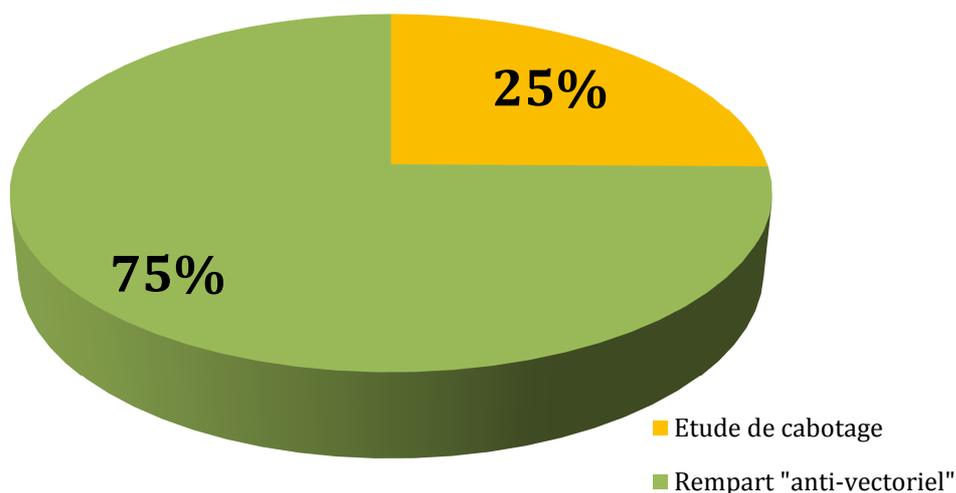


Aussi, le volet Transnational (TN) atteint 3% de programmation, alors que le transfrontalier n'est pas du tout programmé en 2016. Pourtant rappelons que la maquette du TF (14,1M€) est largement plus importante que celle du TN (4,8M€). Cela démontre bien que ce début de programmation reste timide et devrait être boosté par des appels à projets lancés en 2017.

## Avancement de la programmation par volet (coût UE)



## Part des dossiers programmés en 2016 (UE)



La plus grande part de la programmation en 2016 est issue de l'opération « Rempart anti-vectoriel » portée par la Croix rouge (75%) sur l'axe 6.

Par ailleurs, le reste de la programmation correspond à l'axe 2, avec l'Etude de cabotage du Grand Port maritime (GPMG) (25%). Ces projets seront détaillés ci-dessous, en fonction de leur axe.

## *Axe 1 : Transports (Transfrontalier)*

---

La circulation des biens et des personnes reste encore difficile sur au sein de l'espace transfrontalier. Malgré leur développement récent, les infrastructures routières s'avèrent insuffisantes entre le Suriname, la Guyane et l'Amapa – au vu de la croissance économique et démographique. Les échanges maritimes, entre les ports de Cayenne, de Paramaribo et de Macapa notamment, restent encore faibles. Et, alors même que les connexions aériennes semblent être un choix évident dans cet espace de coopération (du fait de son étendue), elles restent très peu développées. Le transport fluvial, alternative de choix, reste à approfondir et améliorer sur les zones transfrontalières.

Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 8M€ en CT dont 6M€ de FEDER. **Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.** Le dossier du Bac est encore en cours de négociation avec le Suriname mais le dossier est prêt. Dès que les accords cadre seront signés, le projet pourra être programmé.

## *Axe 2 : Transports (Transnational)*

---

Les infrastructures routières et aéroportuaires sur l'ensemble de la zone de coopération (Guyana, Suriname, Guyane et les trois Etats brésiliens) restent peu adaptées, et les ports ne semblent pas en mesure d'absorber l'augmentation inévitable du trafic.

Les flux de personnes et de marchandises sont également faibles vers l'extérieur du Plateau des Guyanes (pour la Guyane et le Nord-Brésil notamment).

L'enjeu est donc de désenclaver l'espace de coopération et de fluidifier les échanges. Ce volet concerne davantage les actions de coordination de l'offre de transports. Il s'agit d'adapter et d'accroître la mobilité des biens et des personnes, dans le but de répondre aux besoins de la zone tout restant respectueux de l'environnement.

Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 582 000€ en CT dont 291 000€ de FEDER.

Comité de sélection	Chef de file	Intitulé projet	Coût total	Coût FEDER-CTE
14/10/2016	Grand Port maritime	Etude de cabotage interrégional	200 000,00	140 000,00

90% des importations de la Guyane se font par voie maritime au travers des installations portuaires du Grand Port Maritime. Il s'agit d'importations de marchandises conteneurisées, de vrac solides et liquides ainsi que les marchandises importées par le Centre Spatial Guyanais (CSG) pour ses propres besoins.

Les liaisons maritimes existantes sont de 3 natures :

- ✚ Une ligne régulière transatlantique ;
- ✚ Une ligne régulière appelée « Guyanas » qui, de manière hebdomadaire, relie Pointe à Pitre (Guadeloupe), Port of Spain (Trinidad) et Dégrad des Cannes (Guyane) ;
- ✚ Des lignes à la demande permettant l'avitaillement de la Guyane en produits hydrocarbonés (fuel, essence, bitume, méthanol...).

A ces lignes régulières ou quasi régulières, s'ajoute une desserte des installations du CSG pour les besoins de lancement de fusées et de manière plus modeste une desserte du port fluvial de Saint-Laurent du Maroni (Guyane). Ces lignes aboutissent toutes au Dégrad des Cannes ou à Pariacabo (Kourou).

Le projet consiste à la réalisation d'une étude prospective sur les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage à l'échelle régionale et interrégionale. A terme, cette étude permettrait d'établir la desserte des différentes zones d'activités portuaires du littoral du Plateau des Guyanes (Guyane, Amapa, Parà et Suriname).

En cela, ce projet répond parfaitement aux problématiques posées par le PCIA : il a pour but de faciliter le transport de marchandises dans la zone et de limiter les coûts d'importation/exportation.

Il contribue, par ailleurs, à la concrétisation du partenariat transnational au sein de la zone de coopération, ainsi qu'à la complémentarité du Plateau des Guyanes à la Mer des Caraïbes. Et implique en effet des partenaires du Para (volet transnational du PCIA) et de la région caribéenne.

### *Axe 3 : Biodiversité/ Culture (Transfrontalier)*

Les espaces transfrontaliers de la zone de coopération jouissent d'une richesse naturelle exceptionnelle, alimentée par le Maroni et l'Oyapock. Deux enjeux essentiels sont donc à prendre en compte : la protection de l'environnement (et la restauration des sites pollués ou endommagés) et la valorisation économique de ces bassins.

Il s'agit donc au travers de cet axe de renforcer et de diffuser les connaissances sur l'environnement et ses ressources, de définir des stratégies de protection/restauration transfrontalières et de transférer les expertises sur l'ensemble des opérations de gestion et de valorisation de la biodiversité.

Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 5M€ en CT dont 3,25M€ de FEDER. **Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.**

#### *Axe 4 : Biodiversité/ Culture (Transnational)*

Il existe déjà une certaine logique de coopération en matière de préservation de biodiversité au sein de la zone de coopération. Plusieurs espaces protégés bénéficient de stratégies de gestion durable (comme le PNRG ou le Central Suriname Natural Reserve). Les projets transnationaux disposent donc déjà d'une base intéressante pour se développer.

Il s'agit donc d'approfondir, de consolider et de pérenniser ce types d'initiatives notamment à travers :

- L'application effective des mesures de protection des territoires (les parcs naturels étant menacés par l'orpaillage)
- Le développement de solutions innovantes pour la restauration de la biodiversité et l'intégration des relations entre l'homme et son milieu
- Des démarches de labellisation de l'exploitation durable de la forêt, de la pêche et des autres ressources naturelles.

Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 2,3M€ en CT dont 1,72M€ de FEDER. **Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.** Un appel a projet a été rédigé en 2017 afin de s'assurer de la programmation.

## Axe 5 : Sanitaire/ social (Transfrontalier)

Nombreuses problématiques sociales et sanitaires restent sans réponse adéquate dans les espaces transfrontaliers, malgré leur développement économique exponentiel. Les taux de chômage sont élevés, tandis que les niveaux d'éducation, de formation et de prise en charge sanitaire s'avèrent relativement bas – notamment pour les populations de l'intérieur.

Alors que certaines maladies sont endémiques, de part et d'autre des frontières (VIH, dengue, paludisme, contaminations au mercure, etc.) – et que l'offre de soins s'avère défailante.

Cet axe doit permettre de renforcer les connaissances sur les pathologies spécifiques propres aux espaces transfrontaliers, de développer une prise en charge adaptée et d'améliorer la prévention de ces maladies. En termes d'action sociale, il doit faciliter l'accompagnement des populations les plus vulnérables (isolées, jeunes, femmes, etc.) des bassins de l'Oyapock et du Maroni.

Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 4,8M€ en CT dont 2,88M€ de FEDER. **Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.** Néanmoins, plusieurs dossiers sont en cours d'instruction pour l'année 2017.

## Axe 6 Sanitaire/ social (Transnational)

Les pathologies dont souffrent les populations de l'espace de coopération sont très souvent liées aux spécificités naturelles et climatiques du Plateau des Guyanes, ainsi qu'à des conditions sanitaires peu adéquates. Les pathogènes du VIH diffèrent par exemple de ceux présents dans un environnement européen, et sont d'autant plus transmissibles que les populations vulnérables sont très peu informées et prises en charge.

Ce volet doit permettre d'approfondir les connaissances sur les pathologies spécifiques à l'ensemble de la zone, tout en contribuant à diminuer les causes de l'exclusion sociale et de l'accès inégal aux soins. En cela, les projets de renforcement des connaissances (recherche, formation, transfert de compétences, etc.) seront considérés prioritairement.

Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la

fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à **2,7M€ en CT dont 2,025M€ de FEDER.**

Le projet de la Croix rouge a été programmé lors du comité de sélection d'octobre 2016 sur cet axe. Néanmoins le comité de suivi a demandé au porteur de projet de revoir son plan de financement à la baisse afin que sa programmation soit effective.

Comité de sélection	Chef de file	Intitulé projet	Coût total	Coût FEDER-CTE
14/10/2016	Croix rouge	Rempart "anti-vectoriel"	565 860	415 860

La Guyane française, ainsi que l'ensemble des pays constituant le plateau des Guyanes, sont régulièrement affectés par des phénomènes épidémiques de nature virale. Les principaux virus impliqués ces dernières années sont la Dengue, le Chikungunya et plus récemment, le Zika. Le mode de transmission de ces maladies, aux conséquences médicales variables, est caractérisé par l'intervention d'un vecteur animal, le moustique de type *Aedes*. Les maladies transmises par le moustique représentent 17% des maladies infectieuses, provoquant plus d'un million de décès chaque année dans le monde. Plus de la moitié de la population mondiale est exposée au risque.

La lutte contre ces événements épidémiques constitue un enjeu majeur de Santé Publique pour les systèmes de Santé de ces différents pays. En complément de la nécessaire gestion médicale des patients infectés, la lutte anti-vectorielle constitue une action indispensable de riposte et de prévention. L'élimination des vecteurs permet de réduire ou d'interrompre efficacement la transmission lorsque la couverture est suffisamment large (OMS 2016) et constitue le seul moyen de lutte disponible lorsqu'aucun vaccin n'est disponible.

L'objectif de ce projet est de réduire l'impact des épidémies de maladies vectorielles sur le Plateau des Guyanes (Guyana, Suriname et Guyane plus particulièrement), *via* la création d'un réseau régional d'échange de bonnes pratiques pour les pouvoirs publics et la mise en œuvre d'opérations locales.

Il permettra donc, à terme, de mieux prévenir les risques épidémiques et de renforcer la prise en charge des éventuels malades à l'échelle des territoires concernés. Les populations des communes isolées et/ou enclavées seront positivement impactées dans la mesure où le projet prévoit une approche communautaire à l'échelle des villages et quartiers.

## *Axe 7 Développement économique (Transfrontalier)*

La croissance des échanges entre le Suriname, la Guyane et l'Amapa est fortement ralentie par le développement difficile et l'absence de véritable ouverture à l'internationalisation des entreprises locales. Ceci peut s'expliquer par :

- Un tissu économique peu compétitif (très petites entreprises, important secteur informel, faibles flux de marchandises et investissements),
- Des modes de transports limités entre les territoires de la zone,
- Des barrières immatérielles aux échanges (normes divergentes, réglementations, méconnaissance réciproque, etc.).

La Guyane, le Suriname et l'Amapa étant en plein essor économique et démographique, il est essentiel de renforcer la compétitivité des entreprises et les échanges économiques de l'espace transfrontalier. Pour cela, cet axe doit permettre d'améliorer la connaissance des marchés de la zone, de lever les différents freins au commerce et d'encourager les processus innovants.

Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à **1,66M€ en CT dont 0,8M€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.** Toutefois, un dossier a été ajourné en 2017 et devrait donc être représenté en 2017.

## *Axe 8 : Développement économique (Transnational)*

Bien que croissants, les échanges commerciaux dans le Plateau des Guyanes sont encore limités, et se tournent davantage vers l'Amérique du Nord et l'Union Européenne. Ceci s'explique aussi bien par la fragilité du tissu entrepreneurial du Plateau des Guyanes que par les limites matérielles et immatérielles aux échanges commerciaux (transports, assurances, normes, etc.).

Cet axe doit donc permettre de renforcer la vitalité économique de l'ensemble de la zone de coopération, grâce surtout à une meilleure connaissance des marchés – aussi bien de la zone de coopération que de l'Union Européenne. L'amélioration de la compétitivité des entreprises, dans les secteurs porteurs (écotourisme, technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, innovation, etc.) est donc un enjeu essentiel.

Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à **800 000€ en CT dont 400 000€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.**

## Axe 9 : Assistance technique (Transfrontalier)

L'objectif de cet axe est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération ainsi que d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens et les dispositifs européens.

Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité et la transparence de leur utilisation. Cet axe s'élève à **1,5M€ en CT dont 1,1M€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. La demande de subvention est en cours de rédaction, et des dépenses ont d'ores et déjà été payées.**

## Axe 10 : Assistance technique (Transnational)

L'objectif de cet axe est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération et des projets cofinancés, ainsi que d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens et les dispositifs européens.

Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité de la programmation, et la transparence de l'utilisation des fonds européens. Cet axe s'élève à **510 488M€ en CT dont 382 866M€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.** La demande de subvention est en cours de rédaction, et des dépenses ont d'ores et déjà été payées.

### 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme

Les indicateurs sont renseignés sous SFC. Le codage « non communiqué » n'étant pas disponible, la valeur « 0 » est remplie avec pour commentaire « absence de programmation au 31/12/16 », afin de ne pas confondre avec un défaut de programmation.

INDICATEURS DE RESULTAT								
AXES	Code	Intitulé indicateur	Unité	Valeur référence	Valeur 2018	Valeur 2023	Donnée 2016	Observations
AXE 1 - TF	OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	11700		25000	<b>18265</b>	
	OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	7800		24000	<b>13667</b>	
AXE 2 - TN	OS1B1	Nombre de passagers transitant chaque année par l'aéroport F. Eboué	Nombre	27072		30000	<b>27072</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 3 - TF	OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel de l'espace de coopération issus de projets collaboratifs TF	Nombre	100		130	<b>100</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 4 - TN	OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel de l'espace de coopération issus de projets collaboratifs TN	Nombre	80		100	<b>80</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR

AXE 3 - TF	OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoirs faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2		5	<b>2</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 4 - TN	OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoirs faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2		3	<b>2</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 5 - TF	OS4A1	Part des patients TF pris en charge par les centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20%		15%	<b>0,2</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 6 - TN	OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1		2	<b>1</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 7 - TF	OS5A1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (IMPORT)	Euros	9,1		10	<b>9,1</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
	OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (EXPORT)	Euros	1,3		1,48	<b>1,3</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
AXE 8 - TN	OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et Guyana (IMPORT)	Euros	72 545		100000	<b>72 545</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018). On remet donc la VR
	OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et Guyana (IEXPORT)	Euros	36200		50000	<b>36200</b>	Données disponibles tous les 3 ans (2018).

								On remet donc la VR
AXE 9								
AXE 10								

Concernant les indicateurs de résultat, seul l'axe du transport voit une évolution positive, notamment l'OS1-1 et l'OS 1-2, ce dernier concernant le nombre de véhicules transitant par le bac double même. Cependant pour tous les autres indicateurs de résultat, l'adoption du PCIA ayant eu lieu en 2015, cela nous amène à renseigner les valeurs 3ans plus tard soit en 2018. C'est la raison pour laquelle nous avons repris les valeurs de référence.

INDICATEUR DE REALISATION								
AXES	Code	Intitulé indicateur	Unité	Valeur référence	Valeur 2018	Valeur 2023	Donnée 2016	Observations
AXE 1 - TF	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	1	2	0	Axe non programmé en 2016
	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	0	1	0	Axe non programmé en 2016
	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en œuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0	2	3	0	Axe non programmé en 2016
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	1142857	2285714	8000000	0	Axe non programmé en 2016
AXE 2 - TN	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	0	1	2	1	
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	83143	166286	582000	0	
AXE 3 - TF	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0	20	100	0	Axe non programmé en 2016

	IF	Indicateur financier de l'axe	€	714286	1428572	5000000	0	Axe non programmé en 2016
AXE 4 - TN	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0	10	50	0	Axe non programmé en 2016
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	328571	657142	2300000	0	Axe non programmé en 2016
AXE 3 - TF	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0	2	5	0	Axe non programmé en 2016
	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre d'utilisateurs	0	20	100	0	Axe non programmé en 2016
AXE 4 - TN	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0	1	2	0	Axe non programmé en 2016
AXE 5 - TF	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	0	2	3	0	Axe non programmé en 2016
	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	0	2	3	0	Axe non programmé en 2016
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	685714	1371428	4800000	0	Axe non programmé en 2016
AXE 6 - TN	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	0	1	2	3	

	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	0	2	2		
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	385714	771428	2700000	0	
AXE 7 - TF	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets...)	Nombre	0	50	120	0	Axe non programmé en 2016
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	236585	473170	1656098	0	Axe non programmé en 2016
	OS5A-4 CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO-01)	Nombre	0		20	0	Axe non programmé en 2016
	OS5A-5 CO27	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement (CO-27)	Euros	0		100 000	0	Axe non programmé en 2016
AXE 8 - TN	OS5B3	Nombre d'action collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs...)	Nombre	0	2	5	0	Axe non programmé en 2016
	IF	Indicateur financier de l'axe	€	114286	228572	800000	0	Axe non programmé en 2016
	CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO-01)	Nombre	0	5	15	0	Axe non programmé en 2016
	CO27	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement (CO-27)	Euros	0		30 000	0	Axe non programmé en 2016
AXE 9	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	0	2	7	0	Axe non programmé en 2016
	AT2	Nombre de parution	Nombre	0		20	0	Axe non programmé en 2016
	AT3	Nombre d'ETP financés sur AT PCA	Nombre	0		1,75	0	Axe non programmé en 2016

AXE 10	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	0	4	7	0	Axe non programmé en 2016
	AT2	Nombre de parution	Nombre	0	5	10	0	Axe non programmé en 2016
	AT3	Nombre d'ETP financés sur AT PCA	Nombre	0	0,75	0,75	0	Axe non programmé en 2016

Ce deuxième tableau ne comptabilise que les indicateurs de réalisation, donc ceux ayant fait l'objet d'une programmation. Ainsi on constate dans ce cas que les indicateurs de réalisations ont déjà dépassé les valeurs intermédiaires (pour 2018), quand ils ont été programmés (axes 6 et 2). Néanmoins, étant encore en début de la programmation, aucun montant n'a été certifié. C'est pourquoi, les indicateurs financiers sont pour l'instant à 0.

### 3.3 Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Cette rubrique sera remplie en 2017 et 2019.

Axe	Ind type	Indicateur	Unité	VI 2018	VC 2023	2016	2015	2014
1	F IF	Indicateur financier	€	2 285 714€	8 000 000,00	0	0	0
2	F IF	Indicateur financier	€	166 286€	582 000,00	0	0	0
3	F IF	Indicateur financier	€	1 428 572€	5 000 000,00	0	0	0
4	F IF	Indicateur financier	€	657 142€	2 300 000,00	0	0	0
5	F IF	Indicateur financier	€	1 371 428€	4 800 000,00	0	0	0
6	F IF	Indicateur financier	€	771 428€	2 700 000,00	0	0	0
7	F IF	Indicateur financier	€	473 170€	1 656 098,00	0	0	0
8	F IF	Indicateur financier	€	228 572€	800 000,00	0	0	0
8	O OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nb	2	5,00	0	0	0
3	O OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nb	2	5,00	0	0	0
4	O OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nb	1	2,00	0	0	0
2	O OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des	Nb	1	2,00	1	0	0

			transports et des aménagements qui en découlent						
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nb	1	2,00	3	0	0
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nb	0	1,00	0	0	0
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nb	50	120,00	0	0	0
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nb	20	100,00	0	0	0
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nb	10	50,00	0	0	0
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nb	2	3,00	0	0	0
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en œuvre du bac sur le Maroni	Nb	2	3,00	0	0	0

### 3.4 Données financières

Ce tableau est automatiquement rempli sous SFC à partir des données financières transmises par l'AG au 31 janvier 2017.

## IV- Synthèse des évaluations

---

Aucune évaluation n'a été réalisée au cours de l'année 2016.

Cependant, il est à noter le fonctionnement régulier de la commission ad hoc évaluation.

En 2016, elle s'est réunie deux fois (08 avril 2016 et le 20 octobre 2016), pour aborder des questions telles que :

-  L'avancement des programmes (l'instance est plurifonds), en faisant remonter les alertes pour les axes concernés ;
-  les attentes de la Commission pour les RAMO 2017 ;
-  etc.

## V- Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises

---

### a) *Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises*

#### Contexte interrégional

On considère, dans un premier temps, quelques difficultés liées à la particularité même d'un programme mêlant des partenaires extracommunautaires. En effet, le PCIA repose sur le partenariat entre la CTG et des institutions brésiliennes, surinamaises et guyaniennes. Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue par des motivations et des implications différentes.

Et, outre la dimension interculturelle à gérer, se posent des problèmes très concrets de langue de travail et de traduction. Chaque document doit être traduit dans trois langues (anglais, néerlandais et portugais). Les délais de traitement et de réponse des partenaires extracommunautaires se voient donc considérablement allongés.

Des systèmes d'interprétation simultanée doivent également être prévus lors des comités de suivi, de sélection et de programmation.

Les différents partenaires du Programme ne se trouvent pas à niveau équivalent en termes administratifs. La CTG traite directement avec le Ministère des Affaires Etrangères du Suriname et du Guyana, l'Agence de Développement d'Amapa ainsi que les Gouvernements du Para et d'Amazonas. Le PCIA repose donc sur une collaboration dans laquelle toutes les parties prenantes n'ont pas exactement la même marge de manœuvre sur les décisions politiques à prendre (Etat, Etats fédérés, collectivité territoriale). Ce qui limite le processus de décision.

#### Impact politique régional

D'autre part, la mise en place de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a pu entraîner aussi certains blocages et retards liés à l'installation des nouveaux élus, à la mise en place et à la prise en main de nouvelles procédures administratives, au vote tardif d'un budget pour la collectivité, etc. Tandis que, du côté de partenaires extracommunautaires, les personnes chargées du suivi du PCIA au

sein de leurs services n'ont pas toutes été désignées, ni identifiées, avec des changements politiques récents (services du MAE guyanien, gouvernement du Para), impliquant une nouvelle sensibilisation et de nouvelles explications envers eux.

## Retard de projets d'envergure sur le PCIA

Les deux projets transfrontaliers fléchés sur l'axe 1 (aménagement des berges du Maroni et mise en service d'un bac amphi-drome à plus grande capacité) ont vu leur mise en œuvre retardée par la lenteur des négociations binationales, liées à la signature d'un protocole de partenariat pour la coopération du Suriname et de la Guyane. Les chefs de file des deux projets, la CTG et la CCOG, ainsi que leur partenaire extracommunautaire (le MAE surinamais et le port de Paramaribo, respectivement) ont dû s'y prendre à plusieurs fois avant de s'accorder sur le contenu de l'accord de coopération, accord non encore entériné malgré plusieurs relances que ce soit au niveau diplomatique ou par le biais de l'antenne de la CTG à Paramaribo. Ainsi, nombreuses concessions ont dû être faites par rapport au modèle de convention prévue par l'Autorité de Gestion dans le cadre du descriptif de gestion et de contrôle et du guide de procédure du PCIA. Pour cette raison, il n'a pas été possible d'instruire et de programmer ces projets, de grande importance pour le programme, durant l'année 2016.

## Transfert de l'autorité de gestion des fonds et clôture des anciens programmes

On peut relever en ce début de programmation quelques difficultés dues essentiellement au lancement effectif du PO. Le retard pris pour lancer la programmation des dossiers s'explique notamment par la charge de travail et l'implication des ressources humaines dédiées à la clôture du POA 2007-2013. La mise en place du service, la mutualisation effective et opérationnelle des équipes et l'adoption récente du programme ont également joué dans la prise de retard en termes de programmation.

Néanmoins, il est important de noter que lors des comités de suivi et de sélection d'octobre 2016, l'ensemble du personnel du PAE était mobilisé et investi afin de mener à bien ces deux comités.

## Mise en place des procédures de gestion spécifiques au PCIA

L'Autorité de Gestion a fait le choix de déployer une organisation multi-fonds avec le maximum de procédures communes à tous les FESI et de mutualisation des fonctions transversales : évaluation, communication, chaîne administrative, budgétaire et comptable...etc. Dans ce cadre, la déclinaison du DSGC du PCIA n'a été entamée qu'une fois que celui du FEDER-FSE, qui posait les jalons du tronc

commun organisationnel, avait été adopté (avis sans réserve de la CICC le 9 septembre 2016 et lettre de désignation du premier ministre le 21 octobre 2016).

Ainsi, le DSGC du PCIA a fait l'objet d'une première version envoyée à la CICC le 27 septembre 2016. Dans le cadre de l'audit mené par la CICC, des recommandations ont été notifiées le 10 octobre et une visio-conférence a été organisée le 17 octobre. La version finale a été adressée par l'AG le 27 décembre suite au premier Comité de Suivi du 13 octobre 2016 et à l'approbation des règlements par tous les partenaires. La CICC a émis un avis sans réserve en date du 19 janvier 2017 et la lettre de désignation officielle du premier ministre a été signée le 23 mars 2017.

En lien avec la rédaction du DSCG, s'est ajouté l'établissement d'un guide interne de procédures PCIA. Il constitue un volet complémentaire au guide de procédures FEDER-FSE.

Ces documents ont intégrés dans leurs circuits les spécificités de la coopération, à savoir les relations diplomatiques avec les partenaires institutionnels extra-communautaires, ainsi que le fonctionnement du STC en lien avec l'organisation générale du Pôle Affaires Européennes. Ces particularismes sont insérés au sein de chaque document support, tels que les formulaires types (Dossier de demande d'aide, Rapport d'instruction, Dossier de demande de paiement), les règlements intérieurs des comités de suivi et de sélection, les modèles de conventionnement.

#### Disponibilité et mise à jour des outils et systèmes de suivi

Enfin, d'un point de vue purement technique, le logiciel d'instruction (Synergie-CTE) n'est pas encore opérationnel au 31 décembre 2016. L'outil devrait être ouvert au mois de mai 2017. Mais cela n'a pas empêché le SIE de paramétrer ce logiciel afin qu'il soit effectif directement lors de sa mise en ligne.

Devant les difficultés techniques rencontrées, l'AG a revu son objectif d'avoir une même trame pour les modèles des documents (demande de subvention, rapport d'instruction et convention) pour l'ensemble des fonds.

En effet, la gestion de la relation entre le chef de file et ses partenaires ainsi que le mode projet dans les outils CTE sont bien spécifiques et nécessitent une adaptation des modèles de documents.

Un travail a dû être fait (par les services Instructeurs (SI), service Qualité Contrôle (SQC), Pilotage et Systèmes d'Informations et d'Exploitation (SIE)) afin d'aligner les modèles de documents de l'AG et Synergie CTE. Cela a donc entraîné un retard dans la mise en ligne de Synergie CTE.

A noter qu'un agent du SIE est dédié spécifiquement aux logiciels relatifs au PCIA. Cependant, l'ensemble des agents de ce service restent disponibles en cas de besoin.

Ainsi, l'ensemble des dossiers qui ont déjà été instruits depuis le début de la programmation devront être saisis dans Synergie-CTE, pour rattraper le retard.

b) *Evaluation afin de déterminer si les progrès accomplis sont suffisants (pour atteindre les VC, garantir leur réalisation ou les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant)*

NEANT

## VI- Résumé à l'intention des citoyens

---

➤ *Article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013*

*Un résumé du contenu des rapports annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.*

## VII- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers

---

Depuis le début de la programmation, aucun instrument financier n'a été programmé pour 2014- 2020 au titre du PCIA.

## VIII- Grands projets / plans d'action communs

---

NEANT

## IX- Evaluation de la réalisation du PO

---

Aucune évaluation n'a été menée pour le PCIA en ce début de programmation.

### 9.1 Réalisation des objectifs pour chaque axe

#### *Axe 1 : Transports (Transfrontalier)*

---

**Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.**

#### *Axe 2 : Transports (Transnational)*

---

Le projet d'étude de cabotage interrégional porté par le Grand Port maritime de Guyane a pour objet d'évaluer un dispositif de cabotage à deux niveaux :

-  un cabotage fluvio-maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités situées sur le littoral guyanais (long de 600 kms) ;
-  un cabotage maritime entre le Plateau des Guyanes (Guyane, Amapa, Parà et Suriname) et la Mer des Caraïbes.

Cette étude sera l'occasion également d'analyser les moyens utilisés pour ces deux types de cabotage soit de manière dissociée ou commune.

Ainsi, le projet a pour objectif de faciliter le transport de marchandises dans la zone de coopération et de limiter les coûts de transports (importation/exportation) sur le Plateau des Guyanes.

D'autre part, les partenaires extra-communautaires sont associés dès le début du projet et prennent part activement à la réalisation de cette étude. Ainsi, cela permet de renforcer le partenariat transnational au sein de la zone de coopération, qui s'étend du Plateau des Guyanes à la Mer des Caraïbes.

En somme, ce projet tend vers les objectifs fixés par le PCIA et contribue ainsi à l'atteinte des cibles des indicateurs.

### *Axe 3 : Biodiversité/ Culture (Transfrontalier)*

**Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.**

### *Axe 4 : Biodiversité/ Culture (Transnational)*

**Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.**

### *Axe 5 : Sanitaire/ social (Transfrontalier)*

**Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.**

### *Axe 6 Sanitaire/ social (Transnational)*

Le projet Rempart "anti-vectoriel" porté par la Croix rouge contribue, au côté d'autres actions de Santé Publique, à minimiser les risques d'installation durable d'une maladie ou d'épidémisation, à diminuer la transmission d'agents pathogènes par des vecteurs, à gérer les épidémies de maladie à vecteur, cela dans un cadre stratégique formalisé.

Ainsi, il réduit l'impact des épidémies de maladies vectorielles sur le Plateau des Guyanes (Guyana, Suriname et Guyane plus particulièrement), *via* la création d'un réseau régional d'échange de bonnes pratiques pour les pouvoirs publics et permet la mise en œuvre d'opérations locales.

Ce projet impactera directement les populations des communes isolées et/ou enclavées, dans la mesure où l'opération prévoit une approche communautaire à l'échelle des villages et quartiers.

Par ailleurs, le partenariat transnational a été conforté car il est associé en amont du projet. En effet, les problématiques sanitaires et sociales sont les mêmes sur le Plateau des Guyanes et des réponses communes seront apportées.

En outre, cette opération vise à atteindre les objectifs fixés par le PCIA, notamment en termes d'indicateurs.

## *Axe 7 Développement économique (Transfrontalier)*

Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.

## *Axe 8 : Développement économique (Transnational)*

Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.

## *Axe 9 : Assistance technique (Transfrontalier)*

Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.

## *Axe 10 : Assistance technique (Transnational)*

Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe. Pour le moment, il ne permet donc pas de réaliser les objectifs du programme.

## 9.2 : Mesures spécifiques prises

Dans la mise en œuvre du PCIA, l'AG a à cœur de respecter l'article 7 du règlement (UE) n°1303/2013, qui précise que « les États membres et la Commission veillent à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la perspective de genre soient prises en compte et favorisées tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, y compris en ce qui concerne le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation ». En effet, au travers du choix des projets soutenus, l'autorité de gestion fait en sorte de mettre en avant l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'égalité hommes/ femmes est d'autant plus prise en compte au sein du PCIA car elle fait partie des objectifs de l'axe 3 « Sanitaire et social ». Lors de la rédaction du PC, des types d'actions orientées vers la mise en œuvre de ce principe ont d'ores-et-déjà été envisagés : ils comprennent des projets d'action sociale auprès des populations les plus vulnérables parmi lesquelles sont ciblées les femmes (violences, pauvreté, prostitution etc.).

De même, ce principe est intégré comme critère de sélection dans les AMI et appels à projet, qui est pris en compte dans les grilles de notation. En effet, des points sont attribués si le porteur tient compte de ce principe, dans le montage même de son projet, ses objectifs, son public cible ou même au sein de la structure porteuse.

D'autre part, ce critère fait l'objet d'une rubrique spécifique des conventions, puisque l'article 12 de celles-ci intitulé « principes transversaux » précise que « Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable. »

Au-delà de cette mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces opérations financées passent également par le renseignement des volets complémentaires évaluation par chaque porteur de projet en fonction de son axe et son volet (TF/ TN).

En effet, non seulement les instructeurs ont reçu une formation de la part des évaluateurs afin pouvoir apprécier le plus justement (Faible/ Moyen/ Fort) les projets des bénéficiaires en fonction des principes horizontaux ; mais également pour qu'ils accompagnent les porteurs de projets lors du renseignement des VCE, qui doit permettre à ces derniers d'auto évaluer leurs actions soutenues au titre du FEDER-CTE. Ces relations d'échanges permettent de démystifier ces concepts parfois complexes, souvent vus de façon abstraite et floue par le large public.

Ainsi, les deux projets programmés en 2016 cherchent à promouvoir l'égalité hommes/ femmes. Ils ont traduit cette volonté dans leur recherche de mixité des équipes, qui oscillent respectivement entre 40% et 50% de femmes au sein de l'équipe qui porte le projet. Dans le même temps, l'opération s'adresse à un large public sans distinction de genre.

Néanmoins, concernant la non-discrimination, les projets retenus en 2016 n'ouvrent pas particulièrement pour la bonne mise en application de ce principe. En effet, les projets ne permettent pas d'améliorer les conditions d'accessibilité au sens large, ni de valoriser l'insertion professionnelle pour les personnes handicapées, ou à la recherche d'un emploi ou encore défavorisées. Aucune action allant dans le sens d'une plus grande prise en compte de l'égalité des chances n'est envisagée.

En ce sens, l'autorité de gestion reconnaît que des efforts restent à faire à ce niveau tout au long de la programmation 2014-2020 et tâchera d'insister sur le volet sensibilisation des porteurs à ces principes transversaux.

## 9.3 Développement durable

Dans la mise en œuvre du PCIA, l'AG a à cœur de respecter l'article 8 du règlement (UE) n°1303/2013 qui prévoit que « Les objectifs des Fonds ESI sont poursuivis en conformité avec le principe de développement durable et avec la promotion par l'Union des objectifs de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement inscrits à l'article 11 et à l'article 191, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en tenant compte du principe du "pollueur-payeur" ». En effet, au travers du choix des projets soutenus, l'autorité de gestion fait en sorte d'encourager la prise en compte du développement durable.

Le programme a fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale, conformément à la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et au décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Cette évaluation souligne les enjeux environnementaux prioritaires de l'espace de coopération territoriale Amazonie et éventuellement les critères d'éco-conditionnalité à appliquer aux opérations soutenues dans le cadre du programme.

Le développement durable est d'autant plus pris en compte au sein du PCIA qu'il fait partie des objectifs mêmes de l'axe 2 « Biodiversité et culture ». En effet, l'espace Amazonie est une région bénéficiant d'une biodiversité riche et variée, notamment par sa situation géographique au cœur de la forêt amazonienne, premier réservoir de biodiversité au niveau mondial. Ce patrimoine naturel exceptionnel est cependant menacé par les activités humaines (déforestation liée à l'exploitation agricole et aux activités extractives,

pollution au mercure liée à l'orpaillage, etc.), et doit pour cela faire l'objet d'une préservation consciente et rigoureuse. C'est un des objectifs visés par l'axe en question.

Aussi, ce principe est intégré comme critère de sélection dans les AMI et appels à projet, qui est pris en compte dans les grilles de notation. En effet, des points sont attribués si le porteur tient compte de ce principe, dans le montage même de son projet, ses objectifs et ses moyens de mise en œuvre.

D'autre part, ce critère fait l'objet d'une rubrique spécifique des conventions, puisque l'article 12 de celles-ci intitulé « principes transversaux » précise que « Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable ».

Au-delà de cette mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces opérations financées passent également par le renseignement des volets complémentaires évaluation par chaque porteur de projet en fonction de son axe et son volet (TF/ TN).

En effet, non seulement les instructeurs ont reçu une formation de la part des évaluateurs afin pouvoir apprécier le plus justement (Faible/ Moyen/ Fort) les projets des bénéficiaires en fonction des principes horizontaux ; mais également pour qu'ils accompagnent les porteurs de projets lors du renseignement des VCE, qui doit permettre à ces derniers d'auto évaluer leurs actions soutenues au titre du FEDER-CTE. Ces relations d'échanges permettent de démystifier ces concepts parfois complexes, souvent vus de façon abstraite et floue par le large public.

Ainsi, les deux projets programmés en 2016 cherchent à promouvoir le développement durable car les investissements sont axés sur des solutions plus économes en ressources et plus durables. De plus, ils permettent de réduire les gaz à effet de serre et de manière plus générale de prévenir les effets néfastes sur l'environnement : moindre impact sur l'eau, l'air et la biodiversité. Ainsi, l'AG est attentive à cette problématique particulière en Guyane et se donnera les moyens tout au long de la programmation de sensibiliser les porteurs à ces enjeux environnementaux.

## 9.4 : Soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique

Le PCIA est fortement impliqué dans la lutte contre le changement climatique, notamment à travers les axes 1 « Transports » (11,43%) 3 « Biodiversité/ culture » (3,17%) et 4 « Biodiversité/ culture » (1,48%). Cette affectation de crédits dédiés représente 3,04M€ de la maquette. De plus, cette thématique s'inscrit

en complémentarité avec le programme Life+ de la Commission et ses actions pour la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

Néanmoins, la programmation de 2016 du PCIA ne permet pas de répondre pour l'instant à ces objectifs environnementaux car les axes programmés n'impactent pas directement cette problématique.

## 9.5 Rôle des partenaires

L'année 2016 a été, pour le PCIA, synonyme de consolidation du partenariat institutionnel local et extracommunautaire.

Tout d'abord, en ce qui concerne le partenariat régional, le lien est déjà existant et renforcé car les acteurs sont les mêmes que la programmation précédente (CNES, Etat, DRFIP, ASP, Collectivité territoriale). En effet, ces institutions ont l'habitude de travailler de concert et connaissent les manques à pallier sur chacun des territoires, de part et d'autre, en vue de les améliorer. C'est pourquoi, leurs échanges demeurent constructifs et opportuns pour la zone de coopération.

D'ailleurs, ce nouveau programme s'inscrit dans un contexte nouveau pour la Guyane, marqué d'une part par la création de la Collectivité Territoriale de Guyane en 2015 du fait de la fusion des conseils régional et général et d'autre part, par le développement du positionnement international de la Guyane, permis par l'article L4433-4 du CGCL (modifié en 2010). Cette nouvelle donne rend possible des procédures d'adhésion de la Guyane en son nom propre aux organisations internationales à vocation régionale (en qualité de membre associé) ou la création d'antennes régionales du Conseil régional dans ses pays voisins (antenne créée à Paramaribo en 2013, autres antennes à venir).

D'autre part, lors des comités de 2016, les partenaires institutionnels extracommunautaires ont pu rencontrer l'autorité de gestion. Plusieurs réunions techniques ont effectivement été organisées afin de concrétiser le partenariat aux yeux des pays tiers. Aussi, un contact régulier est entretenu avec nos voisins. Ainsi, le Programme de coopération repose sur le partenariat entre la CTG et des institutions brésiliennes, surinamaises et guyaniennes. Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue par des motivations et des implications différentes.

La barrière de la langue, bien que maîtrisée par la CTG (l'AG fait le plus souvent appel à des cabinets d'interprétariat), reste tout de même un frein pour la bonne mise en œuvre du programme car cela ralentit l'élaboration de tous les documents de gestion, communication, et pilotage. La nécessité de

réaliser des traductions dans toutes les langues, impose des délais du fait des nombreux échanges et aller-retours entre les différentes versions des documents.

## X- Informations et évaluations obligatoires

---

### 10.1 Plan d'évaluation

Comme indiqué dans les parties 4 et 9, depuis le début de la programmation, aucune évaluation n'a encore été menée spécifiquement pour le PCIA ou de manière transversale avec les autres fonds. Pour rappel, sur le plan d'évaluation 150 000€ ont été fléchés, à titre indicatif, pour mener à bien les différentes évaluations du PCIA tout au long de programmation.

Cependant, des progrès sont à souligner durant la mise en œuvre du programme afin d'atteindre les objectifs décrits dans le plan d'évaluation.

Tout d'abord, une Commission ad hoc interfonds Evaluation se réunit régulièrement depuis 2015. Celle-ci est l'occasion d'aborder les diverses problématiques liées, notamment au PCIA, avec l'ensemble du partenariat des fonds européens (adoption du PC, choix des indicateurs, élaborations des RAMO, mise en place d'un système de suivi des indicateurs, proposition de thématiques pour les évaluations à venir etc.).

D'autre part, un suivi systématisé, tout comme le FEDER, a été mis en place par les évaluateurs du PAE. En effet, les volets complémentaires Evaluation (VCE) permettent de suivre l'évolution des indicateurs du PCIA, d'y ajouter un apport qualitatif, tout en participant au suivi des principes horizontaux par projets. Néanmoins ce système n'est malheureusement pas automatisé et implique de fait des marges d'erreurs dans la comptabilisation. Il s'effectue pour l'instant manuellement, au vu du faible nombre de dossiers.

Aussi, il serait opportun de mettre en lumière la présence des évaluateurs aux sessions d'informations dans le cadre des AMI. Ainsi, ces agents en charge de l'évaluation des PO rencontrent directement les potentiels bénéficiaires afin de les aiguiller au mieux dès leur demande de subvention. Ce, en mettant en avant l'importance de remplir correctement les VCE pour permettre le suivi des principes horizontaux et des indicateurs, tout au long de la vie du dossier, soit au dépôt, à l'acompte, et au solde.

Enfin, à noter que les évaluations spécifiques hors RAMOs et RAMOs approfondis, d'après le calendrier du plan d'évaluation portant sur le PCIA, ne débutent qu'en 2017. Il s'agira de réaliser une évaluation sur la mise en œuvre du programme, axée sur les modalités d'organisation et de gestion du programme ;

l'évaluation de la stratégie de communication et du plan d'évaluation ; et bien sur le rythme de programmation permettant de définir des recommandations ou ajustements si nécessaire des orientations du PO.

## 10.2 : Stratégie de communication

Dans le cadre de la stratégie de communication des fonds européens, le choix a été fait de réaliser une communication différenciée concernant le Programme de coopération Interreg Amazonie (PCIA). Il s'avère indispensable de créer une identité propre au programme et partagée par tous les Etats membres de l'espace de coopération. Géré par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), de nombreuses actions ont été menées pour promouvoir le programme.

L'objectif est de développer la notoriété du programme auprès des institutions et des organisations de professionnels au sein des Etats. Ainsi, il s'agit de créer l'animation du programme autour d'un réseau de partenaires que ce soit des institutions, des filières professionnelles, des organismes publiques ou des associations des professionnels. Les projets financés seront également valorisés.

Quelques principes de communication ont été définis :

-  Valoriser l'accompagnement de l'Europe dans les projets de coopération transnationaux et transfrontaliers
-  Faire des partenaires, des ambassadeurs du programme (véritables relais d'informations et de promotion)
-  Harmoniser les éléments de langage pour l'ensemble des Etats partenaires (kit de communication spécifique PCIA)
-  Promouvoir les espaces d'informations (lieu de réception du public)

Pour mener à bien ces actions le comité de suivi PCIA de 2016 a acté :

- La traduction de tous les supports de communication en 4 langues (français, anglais, néerlandais, portugais)
- La définition des personnes ressources dans chaque Etats en charge de la communication et de l'animation du programme
- La définition de lieux d'accueil des porteurs de projets
- La détention d'un kit de communication commun à tous les Etats

Ce kit de communication disponible au PAE est composé de :

- ✓ 1 kakémono
- ✓ 1 affiche générique et 1 par domaine
- ✓ 1 plaquette de présentation du PCIA
- ✓ 1 plaquette spécifique sur les indicateurs
- ✓ 1 guide pour les porteurs de projets
- ✓ 1 présentation powerpoint du programme
- ✓ 1 charte graphique et ses logotypes
- ✓ 1 fiche d'identification réseau
- ✓ 1 pochette PCIA

Deux phases sont à distinguer dans le cadre d'une campagne de communication PCIA :

- le lancement régional du programme le 13-14 octobre 2016
- l'information continue sur le programme

La plupart des travaux liés à l'évaluation seront mis en ligne sur le site : « Europe en Guyane ». En effet, il est prévu que toute personne intéressée, qu'il s'agisse d'un potentiel porteur de projet, ou encore un bénéficiaire puisse trouver des réponses concrètes à ces éventuelles questions sur les indicateurs. En attendant la mise en ligne du site propre à l'Europe, le site de la CTG sert d'interface avec un large public pour la publication des différentes évaluations de mise en œuvre notamment- mais il y a également les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) qui font office de relais pour transmettre les informations de manière instantanée.

Dans le cadre du lancement un certain nombre de support de communication ont vu le jour :

- Un spot de lancement de 30 secondes précisant les différents axes du PCIA.
- Une bâche pour les interviews



- Une charte graphique composée d'un logo spécifique et de sa déclinaison par axes :

Logo générique



Logo axe patrimoine



Logo axe Mobilité-Transport



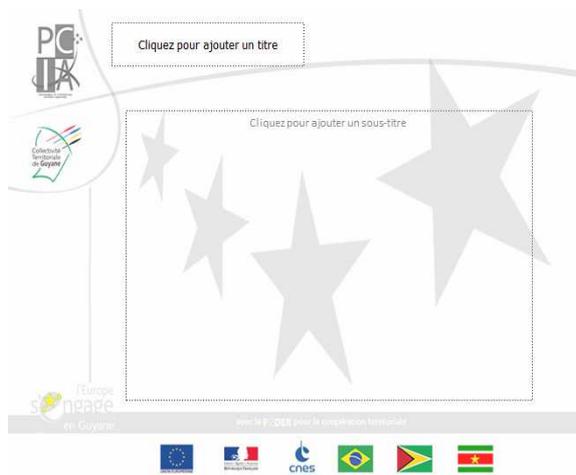
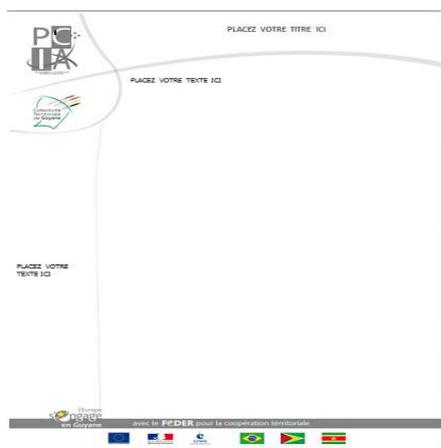
Logo axe compétitivité  
des entreprises



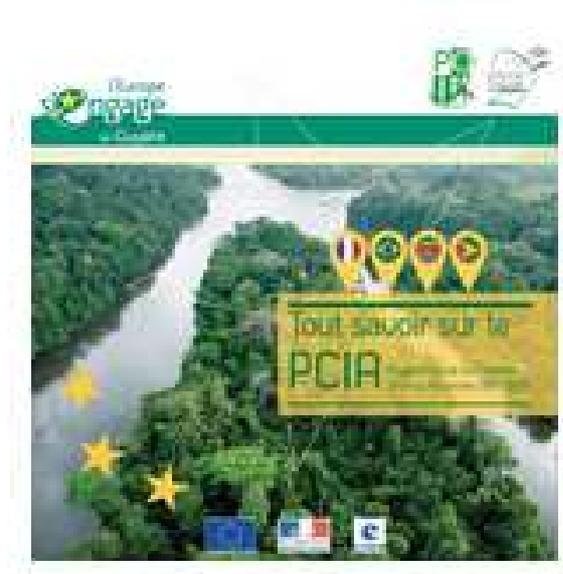
Logo axe Santé- social



Ces éléments ont été déclinés pour les diverses formes de documents, par exemple document A4 et présentation powerpoint :



- La conception d'un guide et d'un livret en 4 langues :



Des supports de communication variés :



- Des films de témoignages des porteurs de projet :
  - ✓ Grand Port Maritime
  - ✓ Croix rouge
- Des retombées Presse à l'issue du comité de suivi et au quotidien :
  - ✓ Réalisation d'un communiqué et d'un dossier de presse disponible sur le site internet de la CTG
  - ✓ Des interviews sur Guyane 1<sup>ère</sup> des chefs de délégation des Etats
  - ✓ Des articles sur les journaux locaux
  - ✓ Des articles sur la CTG et structures partenaires



Comité de suivi du Programme de Coopération Interreg Amazonie

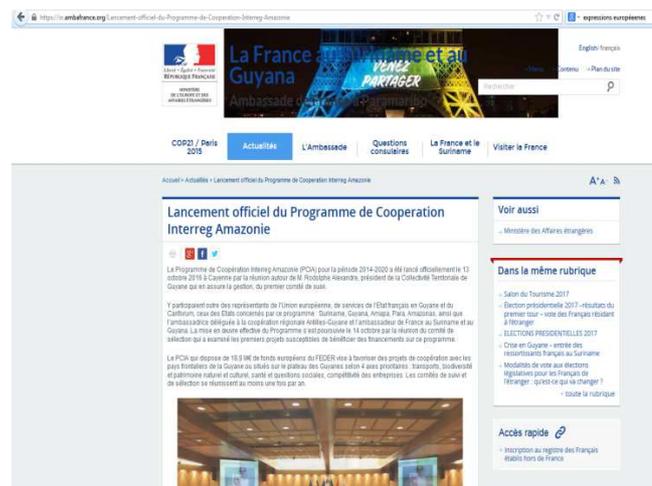
Fonds européens Un commentaire jusqu'à présent

Dans le cadre du lancement officiel du Programme, le **Comité de Suivi du Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA)** se déroulera du **13 au 14 octobre 2016** à l'hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane. A ce titre, une délégation des partenaires du PCIA composée de gouverneurs, d'ambassadeurs et de consuls du Surinam, du Brésil (Etats de l'Amapa, du Para, de l'Amazonas), du Guyana, des représentants du CARIFORUM, de la Commission européenne sera présente.

Adopté formellement par la Commission européenne, le PCIA doit être entériné lors d'un comité de suivi et de sélection réunissant l'ensemble des partenaires du programme. La Collectivité Territoriale de Guyane a été désignée comme l'Autorité de gestion en charge de la coordination de la bonne exécution du programme, qui vise à favoriser le développement intégré de la Guyane et de ses partenaires à travers une coopération régionale renforcée dans le Plateau des Guyanes.

Le renforcement de l'offre de transports, la protection et la valorisation des patrimoines culturels et naturels, la mise en œuvre de solutions communes aux problématiques socio-sanitaires et l'amélioration de la compétitivité des entreprises de la zone de coopération sont les objectifs au cœur de cette programmation.

(site de la CTG)



(site de l'ambassade de France)

• **Internet :**

Une information continue sur les sites : <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>  
<https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>  
 @EuropeEnGuyane

## XI- Informations complémentaires

---

### 11.1 Approche intégrée de développement territorial

NEANT

### 11.2 Renforcement de la capacité de gestion

L'article 59 du règlement (UE) n°1303/2013, prévoit que les fonds ( ...) peuvent soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit. Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données, et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ».

Conformément au PCIA, l'AG vise à appliquer une gestion efficace, responsable et lisible par son personnel engagé et déterminé envers les bénéficiaires et le large public.

En effet, la collectivité a renforcé et mutualisé les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme, l'élaboration des documents de pilotage (AAP), des procédures de gestion (DSGC) et d'Instruction (Rapport d'instruction) du programme.

Ainsi, l'AG a dû adapter les trames communes spécifiquement pour le programme de coopération notamment pour le Rapport d'instruction, la Convention, et le guide interne PCIA.

Ces services travaillant en étroite collaboration, cela permet de sécuriser les procédures, d'harmoniser les informations transmises aux potentiels porteurs de projets et obtenir une articulation efficiente au sein du PAE.

A ce jour, aucune formation spécifique PCIA n'a encore été mise en place. Les formations reçues depuis le début de la programmation, par le personnel du PAE concernaient des thématiques interfonds telles que les coûts simplifiés, les aides d'état, le contrôle, l'évaluation etc.

Quant aux bénéficiaires dont les projets ont été programmés, ils ont été sélectionnés selon des critères édictés dès la mise en œuvre effective du PCIA, dans les critères de sélection, validés lors des comités de sélection et de suivi. Ils ont démontré qu'ils avaient les ressources nécessaires pour assurer une bonne

gestion et par conséquent une capacité suffisante à gérer ces fonds de la manière la plus optimale, dans le respect de la réglementation européenne.

## 11.3 : Stratégies macro régionales et relatives aux bassins maritimes

Le Programme Amazonie 2014-2020 souhaite financer des projets qui contribuent à la Stratégie maritime de l'Union Européenne dans la région atlantique. En effet cette stratégie englobe également les pays de la zone de coopération et se base sur 4 priorités, que sont :

- la priorité 1 de la stratégie atlantique « Encourager l'esprit d'entreprise et d'innovation » se corrèle avec l'axe 4 (OT3) « Développement économique ». Il s'agit de garantir la compétitivité des entreprises des territoires de la zone de coopération et leur permettre de s'exporter à l'international ;
- la priorité 2 de cette stratégie « protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique » se rattache aux axes 2 (OT6) « Biodiversité/ culture » et 4 (OT3) « Développement économique ». Ils englobent la biodiversité marine, qui fait partie intégrante des richesses du Plateau des Guyanes ;
- la priorité 3 de la stratégie atlantique « améliorer l'accessibilité et la connectivité » se joint à l'axe 1 (OT7) « Transports », visant à permettre une fluidification des échanges de marchandises et de personnes sur les territoires de l'espace de coopération, grâce aux transports aériens/ maritimes/ fluviaux. L'étude de cabotage interrégional va dans ce sens, et contribuera également à renforcer les échanges sur le Plateau des Guyane ;
- la priorité 4 de cette stratégie « créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable » correspond à l'axe 3 (OT9) « sanitaire et social ». Il est question de favoriser l'accès aux soins et d'encourager la lutte contre la pauvreté et la discrimination. Le projet Rempart anti-vectoriel contribue à ces objectifs.

## 11.4 Innovation sociale

Le règlement 1296/2013 portant sur l'emploi et l'innovation sociale définit par "innovations sociales", « les innovations dont les fins comme les moyens revêtent un caractère social et en particulier celles relatives à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles idées (concernant des produits, services et

modèles) qui répondent à des besoins sociaux tout en créant de nouvelles relations ou collaborations sociales, bénéficiant ainsi à la société et renforçant la capacité de celle-ci à agir; notamment via la promotion du travail décent et de conditions de travail décentes, d'une culture de la prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, d'un équilibre plus sain entre vie professionnelle et vie privée, et de la bonne gouvernance en matière d'objectifs sociaux, y compris pour ce qui est de la convergence, ainsi que de l'apprentissage mutuel et de l'innovation sociale (...).

Par ailleurs, le guide de la région Rhône Alpes appuie cette définition, en ajoutant que : «l'innovation sociale consiste à élaborer de nouveaux projets, services et modèles afin de mieux répondre aux questions sociales. Les citoyens et les partenaires du secteur privé, notamment la société civile, sont invités à apporter leur contribution pour améliorer les services sociaux. »

Ainsi, le PCIA vise à pérenniser une articulation avec les stratégies européennes, quelques soient les thématiques :

- ✓ Pour les transports : le PCIA est un pendant de la Stratégie européenne « Transports 2050 » qui vise à relever le double défi d'augmenter la mobilité tout en réduisant les émissions de GES et la dépendance énergétique du secteur.
- ✓ Pour l'environnement : il favorise la protection de l'environnement et de la gestion de la biodiversité. Il est complémentaire avec le programme Life+ de la Commission et ses actions pour la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.
- ✓ Pour la compétitivité des entreprises : il finance la compétitivité des entreprises à l'international et la mise en réseau des acteurs de l'innovation. Il s'inscrit en complémentarité avec le programme COSME de la CE.
- ✓ Pour la recherche et l'innovation : il soutient des projets de recherche et d'innovation et s'inscrit donc en complémentarité avec le Programme Horizon2020 de la Commission Européenne.

De l'OT 1 à 9, l'innovation sociale est un domaine d'action stratégique ciblé dans le Programme de coopération à travers l'ensemble des axes. Mais malgré la faible programmation de 2016 les projets instruits pour cette année permettent de répondre aux objectifs de l'innovation sociale.

En premier lieu, l'étude de cabotage interrégional permettra de mutualiser les moyens de transport de marchandises dans la zone de coopération, tout en réduisant les coûts d'importation/exportation.

Tandis que le rempart anti-vectoriel veille à réduire l'impact des épidémies de maladies vectorielles sur le Plateau des Guyanes (Guyana, Suriname et Guyane plus particulièrement), via la création d'un réseau régional d'échange de bonnes pratiques pour les pouvoirs publics et la mise en œuvre d'opérations locales, qui touchent directement les populations des communes isolées et enclavées

Partie 12 : pas présente sous SFC

## XIII- CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

---

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive

## XIV- PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES – CADRE DE PERFORMANCE

---

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles)